



## COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 mai 2019 à Mornant

#### **PRESENTS :**

Thierry Badel, Marie-Odile Berthollet, Loïc Biot, Fabien Breuzin, Isabelle Brouillet, Sylvie Broyer, Jean-Yves Caradec, Catherine Cerro, Pascale Chapot, Marie-Noëlle Charles, Bernard Chatain, Marc Coste, Christèle Crozier, Pascale Daniel, Cyrille Decourt, Pascal Furnion, Yves Gougne, Nathalie Granjon-Pialat, Charles Jullian, Véronique Lacoste, Catherine Lamena, Françoise Million, André Montet, Pascal Outrebon, Dominique Peillon, Isabelle Petit, Paulette Poilane, Grégory Rousset, Françoise Tribollet, Frank Valette, Pierre Verguin.

#### **ABSENTS / EXCUSES :**

Christian Fromont, Gérard Grange, Renaud Pfeffer, André Rullière, Anny Thizy, Gabriel Villard, Jean-Marc Vuille.

**PROCURATIONS :** Renaud Pfeffer donne procuration à Fabien Breuzin  
André Rullière donne procuration à Françoise Tribollet  
Anny Thizy donne procuration à Nathalie Granjon-Pialat  
Gabriel Villard donne procuration à Dominique Peillon

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Pascal Outrebon

#### **I - DECISIONS**

**Orientation n°1 : Lancer 3 projets d'envergure (solidarité entre les communes, Extension Platières et Projet Jeunesse)**

#### ⇒ PETITE ENFANCE

*Rapporteur : Madame Françoise Tribollet, Vice-Présidente en charge des Services à la Personne*

**Approbation du rapport annuel 2018 de SLEA pour la Délégation de Service Public Petite Enfance (délibération n° 044/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière de Petite Enfance,

Considérant qu'une partie de l'exercice de la compétence Petite Enfance de la COPAMO est déléguée à l'association SLEA par DSP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et a été renouvelée par la délibération n° 078/18 en Conseil Communautaire du 25 septembre 2018,

Considérant que le délégataire doit, selon l'article L1411-3 du CGCT, présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,

Considérant que ce rapport permet d'appréhender concrètement les projets et les taux d'occupations réalisées par SLEA tout au long de l'année, et d'en évaluer leurs résultats et leur pertinence, ceci pouvant donner lieu à une reconduite ou à une adaptation nouvelle du dispositif Petite Enfance,

Considérant que ce rapport est aussi un moyen d'instaurer un dialogue permanent avec le délégataire permettant une approche détaillée de l'activité des crèches intercommunales,

Considérant que, pour 2018, les principaux objectifs ont été atteints aussi bien en termes de taux d'occupation que de qualité de l'accueil,

Considérant le bilan 2018 des crèches intercommunales déléguées à l'association SLEA présenté par Madame Catherine Vidal, Directrice Administrative et Financière et Madame Fischer, Directrice du Pôle Petite Enfance,

A l'unanimité :

**PREND ACTE** du rapport concernant le bilan annuel 2018 de la délégation de service public petite enfance présenté par SLEA (ANNEXE 1).

<b>Orientation n°2 : Engager des projets qui illustrent l'exemplarité du territoire</b>
---

⇒ **HABITAT**

*Rapporteur : Madame Christèle Crozier, membre de la Commission d'Instruction « Habitat-Urbanisme-Espaces naturels-Agriculture »*

**Engagement de la procédure de modification du Programme Local de l'Habitat (délibération n° 045/19)**

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L. 302-1 et suivants,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69.2017-12-274-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° 082/14 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2014 portant approbation du second Programme Local de l'Habitat (PLH),

Considérant que la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ne permet pas à la Copamo de mutualiser des objectifs de production de logements locatifs sociaux des communes SRU,

Considérant ainsi que les objectifs triennaux pour la période 2017-2019 de la commune de Soucieu-en-Jarrest doivent figurer dans le PLH,

Considérant que le PLH doit être en conformité avec les dispositions de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Considérant que cela nécessite d'engager une procédure de modification précisée par le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Habitat, Urbanisme, Espaces naturels et Agriculture » du 10 avril 2019,

A l'unanimité :

**DECIDE** d'engager la procédure de modification du Programme Local de l'Habitat et d'en informer le Préfet et les personnes morales associées.

***Suite aux interrogations de Fabien Breuzin, il est précisé que la délégation de la mise en œuvre du permis de louer à la commune de Saint Laurent d'Agy est valable sur la durée de l'actuel PLH. Il sera nécessaire de délibérer à nouveau pour éventuellement poursuivre la mise en œuvre du permis de louer par la commune de Saint Laurent d'Agy dès l'approbation du futur PLH (très certainement en 2021).***

***Le lancement de la procédure de révision du PLH fin 2019 permet de solliciter une prolongation annuelle de l'actuel PLH durant l'élaboration et l'acceptation du futur PLH.***

#### ⇒ ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

*Rapporteur* : Madame Françoise Tribollet, Vice-Présidente en charge des Services à la Personne

#### **Approbation des tarifs de la régie de recettes « Activités accueil » de la MSAP (délibération n° 046/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment ses compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) portant création des maisons de services au public (MSAP),

Vue la délibération n° 083/16 du Conseil Communautaire approuvant la convention cadre des Maisons de service au public,

Vu la décision du Président n° 028/19 en date du 30 avril 2019, portant suppression de la régie de recettes de l'Espace multimédia,

Vu la décision du Président n° 030/19 en date du 30 avril 2019, portant transformation de la régie de recettes « animations jeunes » en régie de recettes « Activités accueil »,

Considérant l'avis favorable des Commissions d'Instruction « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » et « Emploi-Formation-Solidarité » en date du 11 avril 2019, qui ont validé les propositions de tarifs pour la régie de recettes « Activités accueil » à la MSAP,

A l'unanimité :

**APPROUVE** la grille tarifaire de la régie de recettes « Activités accueil » ci-annexée (ANNEXE 2).

### **Orientation n°3 : Assurer la pérennité de nos marqueurs identitaires**

#### **⇒ ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

*Rapporteur : Madame Françoise Tribollet, Vice-Présidente en charge des Services à la Personne*

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive St Thomas d'Aquin Mornant (délibération n° 047/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Mornantais soutient depuis plusieurs années les associations agissant sur le territoire intercommunal pour des actions à caractère social, notamment dans le secteur du handicap. Ces partenariats ont pour objectif de rendre le territoire de la COPAMO accessible et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap afin de leur donner toute leur place au sein de la société. Il s'agit d'un axe fort de la politique intercommunale qui doit permettre, à tous, de bien vivre sur notre territoire.

Considérant que l'association sportive St Thomas d'Aquin Mornant a créé une équipe, dans le cadre du programme « Sport partagé » de l'UNSS, qui accueille des équipes mixtes composées d'élèves en situation de handicap et d'élèves valides et que l'équipe de natation de St Thomas d'Aquin composée de 4 lycéens, dont 2 en situation de handicap, s'est qualifiée pour participer au Championnat de France UNSS Natation qui aura lieu les 5, 6 et 7 juin 2019, à Verdun,

Considérant que la Commission d'Instruction « Emploi - Formation - Solidarité » du 11 avril 2019 a proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, pour participer aux frais engagés pour cette compétition, qui s'élèvent à 2 142 € (déplacement, hébergement, nourriture et tenue imposée pour l'équipe et ses accompagnateurs),

A l'unanimité :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association sportive de St Thomas d'Aquin Mornant,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à son versement.

#### **⇒ COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES**

*Rapporteur : Monsieur Yves Gougne, Vice-Président en charge de la Communication, des Relations Extérieures et des Finances*

#### **Approbation de la convention d'objectifs 2019-2021 avec le Comité de Jumelage du Pays Mornantais-Pliezhausen (délibération n° 048/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Considérant que depuis 1989, la Commune de Pliezhausen, située en Allemagne dans le Bade Wurtemberg et la Copamo entretiennent des relations, au début épisodiques et ponctuelles, puis plus soutenues et régulières avec la création de l'association de jumelage le 27 juin 1996 dans le Pays Mornantais (celle du jumelage allemand étant intervenue en 2002) et surtout la

signature de la charte de jumelage signée solennellement le 24 octobre 1998 à Mornant et le 1<sup>er</sup> mai 1999 à Pliezhausen,

Considérant que dans le but d'assurer la pérennité des liens unissant les populations du Pays Mornantais et de Pliezhausen, la Copamo confie par convention pluriannuelle (2019-2021) au Comité de jumelage la mission d'accueil, d'animation et de promotion entre les deux territoires et ses habitants dans le but de tisser des liens durables entre les acteurs (scolaire, associatif, culturel, sportif, professionnel, familial, individuel, etc.) indépendamment des visites et manifestations officielles,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Communication » en date du 20 mai 2019,

A l'unanimité, étant précisé que Thierry Badel, Pascal Furnion et Yves Gougne ne prennent pas part au vote en leur qualité de membres du Bureau de l'association :

**APPROUVE** la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2021 entre la Communauté de Communes du Pays Mornantais et le Comité de Jumelage du Pays Mornantais-Pliezhausen,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle ci-annexée (ANNEXE 3), ainsi que toute pièce y relative.

***Le Président précise que les collégiens de Pliezhausen ont été accueillis à l'Espace COPAMO le 20 mai. Sylvie Broyer ajoute qu'ils seront également reçus à Soucieu en Jarrest en lien avec l'Espace Jeunes.***

#### **Orientation n°5 : Réussir la mutation de l'organisation technique**

#### **⇒ RESSOURCES HUMAINES**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président*

#### **Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de création d'un service Commun Ressources Humaines entre la COPAMO et la Commune de Chabanière (délibération n° 049/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu la Loi MAPTAM du 24 janvier 2014 et la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République complétant la loi du 16 décembre 2010,

Vu le CGCT et son article L 5211-4-2 prévoyant la création d'un service commun notamment pour les services fonctionnels (gestion du personnel, gestion administrative et financière, informatique, marchés publics ou encore instruction des décisions prises par les maires au nom de l'Etat),

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Vu le schéma de mutualisation approuvé par délibération n° 099/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015,

Vu la délibération n° 058/17 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2017 portant création d'un Service Commun Ressources Humaines,

Vu la délibération n° 109/17 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017 portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention de création d'un service Commun Ressources Humaines entre la COPAMO et la Commune de Chabanière,

Vu la convention en date du 9 août 2017 entre la COPAMO et la Commune de Chabanière fixant les modalités de fonctionnement du service commun pour la Commune de Chabanière,

Vu l'avenant n° 1 modifiant le périmètre des missions dans le cadre du Service Commun Ressources Humaines,

Considérant qu'il a été prévu dans le cadre de la convention initiale la signature d'un avenant dans l'hypothèse notamment d'une réactualisation du coût de participation au service commun Ressources Humaines par la commune de Chabanière,

Vu l'avis du Comité de pilotage du service commun Ressources Humaines du 14 mai 2019,

A l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention entre la COPAMO et la Commune de Chabanière pour la réactualisation du coût de participation au service commun Ressources Humaines par la commune de Chabanière, ci-annexé (ANNEXE 4),

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces afférentes à sa mise en œuvre.

***Pour répondre à la question de Fabien Breuzin, il est précisé que le chiffre de 40 indiqué dans le rapport présenté en séance constitue un arrondi issu du bilan 2018. Les chiffres retenus pour la fixation du coût sont ceux prévus par l'article 5 (dispositions financières) de la convention de création du service commun RH, à savoir : « la COPAMO et les communes membres se répartissent entre elle le coût des 5 postes (salaires + charges) au prorata du nombre d'agents qu'elles comptent dans leurs effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. »***

#### **Avancements de carrière 2019 - Modification du tableau des effectifs (délibération n° 050/19)**

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 123/07 du 27 novembre 2007 portant approbation des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs 2019,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu la saisine la CAP du Centre de Gestion du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des modifications et suppressions de postes pour réaliser les avancements de grade 2019 et avancement de carrière suite à réussite à concours,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Personnel-Mutualisation » en date du 29 avril 2019,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des membres représentant la collectivité et le personnel du Comité Technique en séance du 9 mai 2019 sur les suppressions et créations de postes au tableau des effectifs,

A l'unanimité :

**DECIDE** de supprimer au tableau des effectifs, les emplois sur les grades d'origine, et d'ouvrir les emplois sur les grades d'avancement, pour permettre la nomination des agents remplissant les conditions d'avancement de carrière à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, tels que présentés en annexes (ANNEXES 5 et 6).

**DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal chapitre 012.

### **Arrivée de Loïc Biot**

## **Résorption de situations de vacances - Création de postes – Secteur RE3C – Service Culturel (délibération n° 051/19)**

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69 2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Considérant que la réflexion sur l'organigramme du service culturel a mis en exergue la nécessité de prendre en compte les besoins en moyens humains sur les missions d'accueil-billetterie et de projection cinéma pour régulariser des situations qui ne sont pas aujourd'hui pérennes et ne permettent pas de stabiliser l'organisation du service,

Considérant la proposition de création de trois postes pour répondre aux besoins évalués pour assurer la continuité de service et répondre aux exigences statutaires, à savoir :

- Accueil-billetterie : création de 2 postes ouverts au grade d'adjoint administratif territorial – catégorie C,
  - o Temps de travail : 17h30 et 12h30
  - o Missions : accueil, billetterie spectacles, suivi administratif et comptabilité.
- Projection cinéma : création d' 1 poste ouvert au grade d'adjoint technique territorial – catégorie C,
  - o Temps de travail : 20h30
  - o Missions : projection séances cinéma tout public, animations jeune public, diffusion du programme cinéma
  - o Missions à développer avec l'évolution de la structure : interface / projets communs cinéma & spectacle, médiation jeune public et scolaire, coordination d'événementiels cinéma

Considérant que cette proposition de création a été élaborée de manière concertée avec le Service Culturel,

Considérant que cette proposition correspond aux besoins du service, notamment en terme d'amplitudes horaires nécessaires pour le fonctionnement de l'équipement,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Personnel-Mutualisation » en date du 29 avril 2019,

Considérant que cette organisation, après un premier point d'information au Comité Technique du 21 mars, a recueilli un avis favorable du Comité Technique en date du 9 mai 2019,

A l'unanimité :

**APPROUVE** la création de trois postes à temps incomplet – Secteur RE3C – Service Culturel tels que définis ci-dessous et dans le tableau des effectifs ci-joint (ANNEXE 7) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Secteur / Service	Intitulé du poste / grades	temps de travail	Missions principales
Secteur RE3C Service Culturel	Chargé d'accueil et billetterie – Adjoint administratif territorial	17 h 30	Assurer la réservation et la vente de billets cinéma / spectacles / conférences Accueil et information tout public Paramétrage des séances cinéma sur logiciel billetterie Participe à la communication de l'offre culturelle « cinéma » et à l'administration du service
	Chargé d'accueil et billetterie – Adjoint administratif territorial	12 h 30	Assurer la réservation et la vente de billets cinéma / spectacles / conférences Accueil et information tout public Participe à la communication de l'offre culturelle « cinéma » et à l'administration du service
	Adjoint technique territorial	20 h 30	Projection Cinéma : préparation technique et projection des séances, court-métrage, programmation scolaire,...

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

**Affaires courantes :**

⇒ **ADMINISTRATION GENERALE**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président*

### **Restitution du Centre de loisirs de Rontalon à la commune (délibération n° 052/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1321-3,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Vu la délibération n° 016/08 du Conseil Communautaire du 5 février 2008 approuvant la mise à disposition des accueils de loisirs de St Maurice sur Dargoire et Rontalon ainsi que les procès-verbaux et conventions définissant les conditions des transferts de charges,

Vu le procès-verbal signé le 4 mars 2008 entre la COPAMO et la commune de Rontalon portant désignation du bien et constatant les conditions de mise à disposition de l'accueil de loisirs dans le cadre du transfert de la compétence Enfance - Jeunesse,

Considérant que ce bien immobilier n'est plus utile à l'exercice de la compétence Enfance - Jeunesse, l'accueil de loisirs ayant été délocalisé vers d'autres structures, et qu'il est donc nécessaire de mettre fin à sa mise à disposition et de le restituer à la commune propriétaire,

Considérant qu'il doit être désaffecté afin que la commune recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur celui-ci,

Considérant la nécessité de proposer à la commune de Rontalon de procéder à la désaffectation de ce bien en vue de sa réintégration dans son patrimoine, et de constater le retour de ce bien dans un procès-verbal établi contradictoirement par les représentants des deux collectivités,

Vu l'avis favorable du Bureau Elargi du 23 avril 2019,

A l'unanimité :

**CONSTATE** que le bien immobilier à usage de centre de loisirs situé à Rontalon, n'est plus utilisé pour l'exercice de la compétence Enfance - Jeunesse par la COPAMO,

**SOLLICITE** la commune de Rontalon afin qu'elle acte, par délibération, la désaffectation de ce bien immobilier, et qu'elle autorise Monsieur le Maire à accomplir tous les actes et à signer tous les documents nécessaires à sa réintégration dans le patrimoine communal,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal établi de manière contradictoire et constatant le retour de ce bien dans le patrimoine de la commune de Rontalon,

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les écritures d'apurement du bilan de la COPAMO et mettre l'inventaire à jour en conséquence.

## **II - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS**

### **A) PAR LE BUREAU**

NEANT

### **B) PAR LE PRESIDENT**

Décision n° 026/19 portant sur la vente aux enchères d'un serveur DELL - Numéro d'inventaire : 05924 (188,10 € + 20,90 € de frais)

Décision n° 027/19 portant sur la vente aux enchères d'un massicot électrique - Numéro d'inventaire : 05433 (850,50 € + 94,50 € de frais)

Décision n° 028/19 portant suppression de la régie de recettes de l'Espace Multimédia

## **III - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT**

NEANT

## **IV - QUESTIONS DIVERSES**

- Colloque « La Piscine de Demain » le 4 juin 2019 : Suite à plusieurs interrogations d'élus communautaires sur la décision d'organiser cette manifestation et sur ses aspects logistiques, Thierry Badel et Pascal Furnion expliquent que la COPAMO est co-organisatrice de ce colloque national à destination des maîtres d'ouvrage de piscines publiques, et qu'il était intéressant pour l'image de la COPAMO de valoriser le centre aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » au niveau national.
- Photovoltaïque : Loïc Biot indique avoir été sollicité par les entreprises du territoire qui s'interrogent sur le lien et le rôle de la COPAMO avec la SAS CVPM. Thierry Badel et Pascal Furnion rappellent que la SAS CVPM intervient pour la promotion du photovoltaïque mais ne procède pas aux installations de panneaux qui restent du ressort des entreprises privées. L'action commune de promotion du photovoltaïque avec la COPAMO contribue naturellement et indirectement au développement du chiffre d'affaires des entreprises de ce secteur.  
Les entreprises du territoire sont invitées à se faire connaître et à venir rencontrer Pascal Furnion. Il est également proposé d'adapter la communication de la COPAMO dans ce domaine en réexpliquant le partenariat avec la SAS CVPM.
- Agenda :
  - 24 mai 2019 : Organisation par les maires ruraux d'une rencontre avec ENEDIS sur la thématique de l'élagage.
  - 6 juin 2019 à 20h : Forum Mobilité : Tous les élus municipaux sont conviés pour échanger sur cette thématique.

Rappel :

*Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.*

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Secteurs/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 28 mai 2019

**Le Président**

**Thierry Badel**

**Visa du secrétaire de séance**

**Pascal Outrebon**



# BILAN 2018

## Établissements d'accueil du jeune enfant de la COPAMO

### 1. Présentation générale

#### - Les établissements d'accueil du jeune enfant

La SLEA (Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, gère dans le cadre d'une délégation de Service Public les dix établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de Communes du Pays Mornantais depuis le 1er janvier 2013 renouvelée déjà 2 fois dont la dernière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qui va jusqu'au 31 décembre 2023.

- **Les Choupinous** situés sur la commune de Chassagny, sont ouverts du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30, fermé 6 semaines par an (une semaine en Avril, 4 semaines en Août, une semaine entre Noël et le jour de l'An) ainsi que le pont de l'Ascension et une journée pédagogique (7 mai) ce qui représente 216 jours d'ouverture pour l'année 2018.
- **La Ribambelle** située sur la commune de Mornant, est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, fermée 6 semaines par an (une semaine en avril, 4 semaines en Août, une semaine entre Noël et le jour de l'an) ainsi que le pont de l'Ascension et une journée pédagogique (27 avril) ce qui représente 217 jours d'ouverture pour l'année 2018.
- **Les Fifrelous** situés sur la commune de Mornant, sont ouverts du lundi au vendredi de 7h à 19h, fermés 6 semaines (une semaine en avril, 4 semaines en Août et une semaine entre Noël et le jour de l'an), ainsi que le pont de l'Ascension et une journée pédagogique (30 mars) ce qui représente 217 jours d'ouverture pour l'année 2018.
- **A Petit Pas** situé sur la commune d'Orliénas, est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, fermé 6 semaines par an (une semaine en avril, 4 semaines en Août et la semaine entre Noël et le jour de l'An), ainsi que le pont de l'Ascension et une journée pédagogique commune avec celle de Pomme Reinette (30 mars) ce qui représente 217 jours d'ouverture pour l'année 2018.

- **Pomme Reinette** située sur la commune de Saint Laurent d'Agny, est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30, fermée 6 semaines (une semaine en avril, 4 semaines en Août et la semaine entre Noël et le jour de l'An) ainsi que le pont de l'Ascension et une journée pédagogique commune avec celle de A Petits Pas (30 mars) ce qui représente 217 jours d'ouverture pour l'année 2018.
- **Les Trois P'tits Chats** situés sur la commune de Chabanière sont ouverts du lundi au vendredi de 7h à 19h, fermés 6 semaines (une semaine en avril, 4 semaines en Août et la semaine entre Noël et le jour de l'An) ainsi que le pont de l'Ascension ce qui représente 217 jours d'ouverture sur l'année 2018.
- **Les P'tits Trognons** situés sur la commune de Chabanière, sont ouverts du lundi au vendredi de 7h à 19h, fermés une semaine entre Noël et le jour de l'an, une semaine en avril, le pont de l'Ascension. Cette structure est restée ouverte comme chaque année 4 semaines l'été pour accueillir les enfants du territoire et plus particulièrement ceux habituellement accueillis dans les 10 Etablissements d'Accueil du Jeune enfant. Les P'tits trognons ont été ainsi ouverts 236 jours sur 2018.
- **Nid d'Ange** situé sur la commune de Soucieu en Jarrest, ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19 heures, fermé six semaines (une semaine en avril, 4 semaines l'été et une semaine entre Noël et le jour de l'an) ainsi que le pont de l'Ascension et une journée pédagogique (16 avril) ce qui représente 218 jours d'ouverture sur l'année 2018.
- **La Cajolerie** située sur la commune de Soucieu en Jarrest, ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, fermée six semaines (une semaine en avril, 4 semaines l'été et une semaine entre Noël et le jour de l'an) ainsi que le pont de l'Ascension ce qui représente 218 jours d'ouverture sur l'année 2018.
- **Les Canailloux** situés sur la commune de Chabanière, ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, fermés six semaines (une semaine en avril, 4 semaines l'été et une semaine entre Noël et le jour de l'an) ainsi que le pont de l'Ascension ce qui représente une ouverture de 217 jours sur 2018.

### - La capacité d'accueil

Elle se décompose ainsi pour chaque établissement :

<b>Choupinous</b>	<b>La Ribambelle</b>	<b>Les Fifrelous</b>	<b>A Petit Pas</b>	<b>Pomme Reinette</b>
12	24	18	12	15

<b>Les Trois Petits Chats</b>	<b>P'tits trognons</b>	<b>Nid d'Ange</b>	<b>La Cajolerie</b>	<b>Canailloux</b>
24	21	18	21	12

Portant au total le nombre de berceaux à 177.

## - Le nombre et l'origine géographique des enfants accueillis

Le nombre total d'enfants accueillis sur l'ensemble des structures sur l'année 2018 s'élève à 570 (580 en 2017) dont 382 en accueil régulier, 134 en accueil occasionnel, 5 en accueil d'urgence, et 49 en périscolaire.

Sur les 10 structures, 6 enfants porteurs de handicap ont été accueillis durant toute l'année :

- un enfant porteur de handicap a été accueilli à la Ribambelle avec un suivi par un compagnon thérapeutique (nombreux retards de développement),
- deux enfants porteur de handicap aux Choupinous sans accompagnement spécifique (un enfant avec une maladie génétique et un pour un retard moteur) ;
- un enfant porteur de handicap (atteint d'une maladie génétique) à Pomme Reinette sans accompagnement spécifique
- un enfant porteur de handicap à Nid d'Ange sans accompagnement spécifique
- un enfant porteur de handicap (atteint d'un syndrome dégénératif) aux 3 P'tits Chats pris en charge par un compagnon thérapeutique pour l'aider dans son quotidien.

La mise en place d'un autre compagnon thérapeutique a eu lieu à la Ribambelle pour l'aider à faciliter son intégration en collectivité et le préparer à son entrée à l'école.

Trois compagnons thérapeutiques sont intervenus sur le territoire sur l'année 2018 pour trois enfants différents soit 1165 heures réalisées.

Pouvoir accueillir autant d'enfants a permis de satisfaire 503 (509 en 2017) familles dans le choix de leur mode de garde collectif.

Géographiquement les enfants accueillis habitent à :

### COPAMO : 555 enfants

Saint Laurent d'agny	Taluyers	Soucieu en Jarrest	Mornant	Chaussan	Saint Andéol le Chateau	Beauvallon
28	32	115	103	53	14	54

Orliénas	Chabanière	Rontalon	Saint Jean de Toulas	Riverie	Saint André la Côte
27	106	9	9	4	1

### HORS TERRITOIRE : 15 enfants

Sainte Catherine	Thurins	Saint Martin La Plaine	Lyon	Châteauneuf
7	3	1	3	1

## 2. Le personnel des établissements

Aujourd'hui, le jeune enfant fait l'objet de beaucoup d'attentions : sa santé, son éveil culturel, ses difficultés éventuelles, son développement, ses apprentissages, ses modes de garde et ses premiers pas dans l'univers des adultes, ils sont alors encadrés par des professionnels spécialistes de la petite enfance.

Ce personnel qui travaille dans ces structures est donc un personnel qualifié.

- Sur chaque structure, nous avons un responsable d'équipement : une infirmière puériculture (Les Trois Petits Chats), une Educatrice de Jeunes Enfants pour tous les autres établissements. Deux responsables assurent une double direction A Petits Pas/Pomme Reinette et P'tits trognons/Canailloux, soit au total 8 responsables

- Aidé par des équipes pluridisciplinaires : 8 Educatrices de jeunes enfants, 1 infirmière (qui travaille sur 2 sites), 26 Auxiliaires de Puériculture (dont 1 volante), 24 aides auxiliaires de puériculture titulaires du CAP Petite Enfance (dont 2 volantes), 1 animatrice sans CAP Petite Enfance, 1 apprentie en formation du CAP Petite enfance.

Le nombre de salariées se répartit comme suit :

- 4 professionnelles dont la directrice pour les Choupinous.
- 10 professionnelles dont la directrice pour la Ribambelle.et l'infirmière qui intervient également à la Cajolerie)
- 7 professionnelles dont la directrice pour Les Fifrelous.
- 4 professionnelles dont la directrice pour A Petits Pas qui est également responsable de la crèche Pomme Reinette
- 5 professionnelles sans la directrice qui est déjà comptée dans les effectifs de A Petits Pas.
- 9 professionnelles dont la directrice pour Les Trois Petits Chats
- 8 professionnelles dont la directrice pour Les P'tits Trognons qui est également responsable de la crèche des Canailloux
- 7 professionnelles dont la directrice pour Nid d'Ange
- 7 professionnelles dont la directrice pour La Cajolerie (Sans l'infirmière déjà comptée à la Ribambelle)
- 4 professionnelles sans la directrice qui est déjà comptée dans les effectifs des P'tits Trognons

A ces 65 salariées réparties comme tel dans les 10 structures s'ajoutent les trois salariées « volantes » en CDI, l'apprentie qui prépare un CAP Petite enfance par alternance, le médecin de crèche et deux personnes qui occupent respectivement un poste administratif de technicienne de paie et un poste de comptable **soit 72 salariées** différentes sur le territoire de la COPAMO.

Les réunions mensuelles d'équipe animées par chaque responsable sont des moments essentiels pour le travail quotidien. Les projets pédagogiques adaptés à chaque structure sont également des outils de référence qui permettent à chaque salarié d'avoir une cohérence dans la prise en charge des enfants accueillis dans les structures. Ils sont retravaillés régulièrement pour tenir compte des changements d'organisation et des réflexions qui sont échangées en réunion.

## **Les caractéristiques du personnel :**

Le personnel est essentiellement féminin sur ce territoire

La moyenne d'âge est de 40 ans (la plus jeune est âgée de 18 ans, la plus âgée plus de 66 ans).

En 2018, il y a eu :

4 entrées en CDI (2 responsables Educatrices de Jeunes Enfants, 1 Auxiliaire de puériculture, 1 aide auxiliaire qui était en CDD et qui a été titularisée.

4 démissions (1 responsable, 2 aides Auxiliaires titulaires du CAP Petite Enfance, et 1 animatrice de crèche)

le licenciement d'une responsable pour inaptitude médicale qui a été en arrêt maladie de janvier à juillet 2018

la mutation d'une auxiliaire de Puériculture qui a validé sa VAE d'Educatrice de jeunes enfants dans une crèche de Lyon, gérée par la SLEA

180 CDD pour assurer les différents remplacements.

Le turn-over est essentiellement lié aux arrêts maladies, aux congés maternité (5 salariées en 2018) et aux remplacements des salariées durant leurs congés payés (notamment ceux qui ont travaillés en structure d'été.) d'où le nombre important de CDD., mais qui a été en légère baisse sur 2018 (195 en 2017)

Le taux d'absentéisme sur les crèches de la COPAMO en 2018 est de 6.58 % (8,36% en 2017). Il est de 6.50 % en 2018 pour le Pôle Petite Enfance de la SLEA).

Le mois où il a été le plus élevé a été le mois de mars avec **10.08 %** et celui où il a été le moins élevé est le mois d'août avec 2.90 %.

Nous avons déclaré 4 accidents du travail durant cette année 2018 dont 3 ont engendrés des arrêts maladie plus ou moins longs

## **L'ouverture sur l'extérieur**

Différents intervenants participent à ce travail en équipe :

- Le psychologue institutionnel, salarié de la SLEA et cinq psychologues vacataires dans le cadre de l'analyse de la pratique auprès de chaque établissement. Les équipes bénéficient de séances d'analyse de la pratique (1 séance de 2 heures tous les 2 mois, le soir après la fermeture de la crèche) sans leur responsable et les responsables quant à elles bénéficient de séances entre paires (1 séance de 2 heures toutes les 6 semaines en journée).

- La participation de certaines crèches (Ribambelle, Cajolerie, P'tits trognons et 3 P'tits chats) à la semaine petite Enfance organisée par la COPAMO.

- Des stagiaires en formation professionnelle (2 éducatrices de jeunes enfants, 1 élève infirmière, 14 auxiliaires de puériculture, 11 CAP Petite enfance, 5 bac pro services à la personne, 9 élèves de classe de 3<sup>ème</sup> en observation, 3 stagiaires de 3<sup>o</sup> en alternance, ainsi que 3 stagiaires suivies par Pôle emploi dans le cadre de la découverte en milieu professionnel mais aussi, une stagiaire technicienne intervention sociale et familiale, une étudiante en psychologie et en orthophonie.

- En organisant des sorties régulières (Passerelle avec les écoles maternelles de proximité en fin d'année scolaire pour faire découvrir ce nouveau lieu aux futurs écoliers, les

bibliothèques, les promenades dans le village, les jeux dans les squares aménagés, les sorties de fin d'année, les séances de cinéma à Mornant ...) les équipes s'ouvrent vers l'extérieur en veillant à développer un partenariat de qualité.

Depuis l'année 2015 nous sommes cependant attentives à respecter les différentes consignes liées au plan Vigipirate en limitant le nombre de sorties extérieures. De ce fait, les responsables et leurs équipes ont privilégié faire participer dans leurs structures des intervenants extérieurs afin de faire découvrir aux enfants directement dans les crèches diverses activités comme l'éveil musical aux Canailoux, l'initiation au yoga, aux Fifrelous, à A Petit Pas et aux Trois Petits Chats, les bibliothécaires des communes, l'Ecole de musique de Soucieu en Jarrest.

- Des ateliers de lecture, cuisine, décoration de Noël, musique (violon et guitare) ont été animés par des parents volontaires.

L'accueil collectif en crèche repose sur le respect des rythmes de chaque enfant et le souci de créer un environnement sécurisant pour lui par un accompagnement individualisé dispensé par un professionnel référent. Désormais, le très jeune enfant est considéré comme un être en devenir dont il faut préserver la santé, mais aussi développer ses capacités. Lieu de socialisation et d'éveil, les structures Petite Enfance participent à la promotion de l'égalité des chances. Elles élaborent un projet pédagogique propre à leur fonctionnement. Ce projet permet une cohérence du travail d'équipe et souligne les valeurs éducatives de chaque établissement. Ce projet est disponible aux familles qui souhaitent le lire.

## **Les formations**

Nous développons une politique de formation continue qui nous permet de valoriser les ressources humaines, de compléter les études professionnelles de base dans le but de perfectionner les compétences professionnelles existantes du personnel en poste et ainsi d'améliorer la qualité de nos prestations.

Les formations contribuent à l'épanouissement de nos salariés dans les différents domaines de leurs activités et leur permette aussi une meilleure adaptation aux emplois et aux fonctions qu'ils occupent. Cela devient alors une ressource pour tout projet de changement. La formation continue est un outil de travail de qualité dispensé par des organismes spécialisés où chaque participant a la possibilité de s'exprimer en toute sérénité et liberté.

Il existe une volonté de promouvoir chaque salarié pour qu'il puisse améliorer ses compétences et progresser par le biais de formations soit individuelles, soit collectives, et d'avoir les outils nécessaires pour toujours se repositionner par rapport à l'objectif commun : l'enfant.

En 2018, 17 actions ont pu être réalisées, 10 en formation d'équipe et 7 en formation individuelle,

Les actions suivies dans les structures ont été :

- Des formations collectives au sein des structures :
- « Comment travailler ensemble à une cohésion et cohérence d'équipe sur la transmission aux familles ? » (Choupinous)

- « Communiquer des 2 mains » (Ribambelle, P'tits Trognons et Canailloux)
- « La place de l'enfant » (Fifrelous)
- « Communiquer et travailler en équipe petite enfance » (A Petit Pas et Pomme Reinette)
- « Travailler sans crier » (cajolerie)
- Toutes les responsables ont suivi à Lyon sur deux journées et deux demi-journées une formation sur « L'approche cognitive et comportementale » avec l'ensemble des cadres des autres établissements de la SLEA.
- Toutes les équipes sont formées chaque année au maniement des extincteurs et à la sensibilisation à l'évacuation avec en pratique un exercice d'évacuation en présence des enfants, ainsi qu'un exercice de confinement en cas d'attentat. C'est un formateur de la société DSPI qui accompagne tout le personnel du Pôle Petite Enfance de la SLEA
- La remise à niveau AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) pour des salariées de la Ribambelle, d'A Petit Pas.
- La méthode HACCP (Système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments) pour des salariées des crèches suivantes : A Petit Pas, Cajolerie, Canailloux, Trois petits Chats et des Fifrelous soit 5 personnes.
- Une salariée de la Cajolerie a suivi une formation sur « le temps du repas avec les jeunes enfants ».
- Les équipes avec la nouvelle responsable (arrivée fin Août) de Canailloux et des P'tits Trognons ont suivi un accompagnement de 3 séances sur le « faire équipe »
- Les éducatrices de jeune enfant des 3 petits chats et de Nid d'Ange ont bénéficié d'une formation « Guider et animer une équipe au quotidien » à Mornant

### **3. Les Taux d'occupation**

Pour atteindre les taux d'occupation préconisés par la CAF du Rhône, sur les directives de la caisse nationale, à savoir 70 %, nous proposons dans les dix établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), de l'accueil régulier à temps complet ou partiel, de l'accueil occasionnel ou extrascolaire et périscolaire, l'accueil d'urgence.

Globalement sur l'ensemble des 10 crèches de la COPAMO, ce taux est atteint sauf pour la structure des P'tits Trognons. Ceci s'explique principalement par le fait que la crèche a une amplitude d'ouverture de 12h avec les créneaux des heures extrêmes peu demandés et que c'est une structure qui n'est pas forcément très demandée lors des commissions crèche. 4 structures ont une activité supérieure à celle prévue aux Budgets Prévisionnels (2 font plus de 80 % Choupinous et A Petits Pas)

<b>Les Choupinous</b>	<b>La ribambelle</b>	<b>Les Fifrelous</b>	<b>A Petits Pas</b>	<b>Pomme Reinette</b>	<b>Les trois petits Chats</b>
82.82%	78.89 %	73.12 %	80.96 %	70.24 %	70.11 %

<b>Les p'tits Trognons</b>	<b>Nid d'Ange</b>	<b>La Cajolerie</b>	<b>Les Canailloux</b>
66.91 %	70.07%	79.68 %	74.41 %

La moyenne du taux d'occupation facturé sur l'ensemble des 10 crèches est de 74,72 %. On peut noter qu'il est inférieur à celui de 2017 (76,30 %) Ceci s'explique en grande partie par les journées du mercredi qui sont les moins demandées et pour lesquelles nous avons de ce fait des places qui restent vacantes et que nous avons du mal à combler.

### La structure d'été

Elle ouvre pendant les 4 semaines de fermeture des autres établissements. Administrativement c'est la crèche des P'tits Trognons qui reste ouverte mais dans les locaux de la Ribambelle qui sont plus récents et qui grâce à un système de pompe à chaleur et de géothermie permet ainsi un rafraichissement du bâtiment par le sol ce qui est fort appréciable en période de fortes chaleurs. De plus cet équipement est bien situé géographiquement sur le territoire de la COPAMO ce qui permet aux familles d'optimiser leurs déplacements.

Elle accueille tous les enfants des 10 structures dont en priorité les 2 parents travaillent, mais l'accueil occasionnel est tout à fait possible.

En 2018, nous avons accueillis 55 enfants (46 en 2017) pour 50 familles 538 en 2017).

Le taux d'occupation a été de 63,81 % (66,01% en 2017)

## 4. La participation financière des familles

Elle est calculée en tenant compte des revenus et de la composition de la famille, comme le préconise la Caisse d'Allocation Familiale.

Un plancher de revenus, fixé par la Caf, est appliqué pour les familles les plus modestes. Il était en 2018 de 687,30 € mensuels, ce qui porte la participation à 0,41 €/h pour une famille avec un enfant.

Dans le même esprit, un plafond de revenus également fixé par la CAF est appliqué pour les familles ayant des revenus plus importants. Il était en 2018 de 4874,62 € mensuels, ce qui porte la participation à 2,92 €/h pour une famille avec un enfant.

La moyenne horaire des participations familiales est la suivante :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
les Choupinous	1.75	1.63
La ribambelle	2.02	1.62
Les Fifrelous	1.61	1.62
A Petits Pas	1.72	1.79
Pomme Reinette	2.01	1.95
Les trois Petits Chats	1.57	1.49
Les P'tits trognons	1.84	1.77
Nid d'anges	1.86	1.53
La Cajolerie	1.60	1.57
Les Canailloux	1.63	1.66

Nous notons une baisse sensible des revenus sur quasiment toutes les structures (sauf A petits Pas) soit une moyenne de 1,66 €/heure en 2018 contre 1,76 €/heure en 2017.

Ces chiffres montrent que les familles qui fréquentent les structures de la COPAMO ont des revenus moyens qui se situent équitablement entre les revenus planchers et les plafonds.

Cependant,

La CAF complète jusqu'à hauteur de 5.61 €/h cette participation horaire, constituant ainsi la « Prestation de service unique » plus communément appelée PSU.

La participation de la COPAMO est fixée dans la convention de la délégation de service public.

570 enfants ont bénéficié d'une place en crèche sur la COPAMO (pour 503 familles) dont 113 enfants avaient un tarif en dessous de moins un euro. (Indice du seuil de pauvreté). (Contre 99 en 2017).

Ces 503 familles sont réparties de la manière suivante :

25 familles monoparentales

461 familles sont biactives

14 familles sont actives avec un seul parent qui travaille.

3 familles étaient sans emploi.

## **5. Le bilan financier global**

Le résultat global de l'année 2018 pour les 10 structures de la Communauté de Communes du Pays Mornantais présente un résultat comptable négatif mais quasiment à l'équilibre (-1 258,01 €) sur un budget prévisionnel de 2 776 589 €.

Ce résultat tient compte de la clause d'effort reversée au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 43 826,52 €. Le résultat administratif 2018 s'élève donc à 42 568,51 €.

L'analyse de ce résultat met en évidence les points suivants :

- Une légère baisse des produits résultant de l'activité (usagers +CAF) de 1,11 %,
- Une subvention de la Communauté de Communes de 953 222 € en 2017 à 915 950 € en 2018,
- Une maîtrise des charges relativement satisfaisantes puisque celles-ci n'ont augmentées que de 1,58 % par rapport à 2017 en sachant que la masse salariale, charges sociales comprises, représente toujours le poste le plus important des charges soit pour l'année 2018 : 79,74 %.
- La mise à disposition des salariées de la SLEA comme accueillantes au LAEP n'a pas été refacturée à la COPAMO pour un montant de 6 518. 74 €.

Le détail des résultats 2018 par structure est le suivant :

- Les Choupinous	+ 3 138,54 €
- La Ribambelle Mornant	+ 3 520,71 €
- Les Fifrelous	+ 11 600,56 €
- A petits pas	+ 8 708,42 €
- Pomme Reinette	- 13 163,12 €)
- Trois Petits Chats	+8 153,93 €
- P'tits Trognons	(29 150,15 €)
- Nid Anges	(18 609,15 €)
- La cajolerie	+ 8 473,72 €
- Les Canailloux Riverie	+ 16 068,53 €

On précise que pour deux structures : « Les Choupinous » et les « P'tits Trognons », le taux de la prestation de service (PSU) appliquée est le taux de PSU minorée (66% du prix de revient) puisque le prix de revient de ces structures est inférieur au prix plafond fixé par la CAF de 8,50 €.

## 6. Les biens mis à disposition

Au cours de l'année 2018, plusieurs investissements ont été réalisés dans les structures :

- Les Fifrelous : aménagement de protection de radiateur, acquisition d'une tente intérieure, de deux climatiseurs, d'un lave-vaisselle et d'un sèche-linge, réalisation de travaux dans la salle de vie.

- A Petits Pas : changement du cumulus, du réfrigérateur et du sèche-linge. Acquisition d'un climatiseur.
- Pomme Reinette : acquisition d'un fauteuil en bois.
- Trois P'tits Chats : changement du lave-vaisselle et du réfrigérateur. Acquisition d'un climatiseur.
- P'tits Trognons : remplacement du sèche-linge et du meuble évier complet. Acquisition d'un climatiseur, d'un kit Ublo avec barrières, aménagement de la salle du personnel.
- Nid d'anges : acquisition d'un climatiseur, d'un module mousse avec un fauteuil
- La Cajolerie : changement du réfrigérateur et de la machine à laver. Acquisition d'un climatiseur et de deux lits à deux niveaux.
- Les Canailloux Riverie : changement du sèche-linge et de la machine à laver.
- Les Choupinoux : achats de petits mobiliers comme des petites chaises et un pupitre sensoriel

### **La gestion des bâtiments**

Les contrats de maintenance sont gérés par la responsable chargée du patrimoine au sein de la SLEA pour l'ensemble de ces établissements, ce qui permet de bénéficier de tarifs négociés. Pour toutes les structures, nous avons une maintenance informatique, la vérification annuelle incendie et les exercices de confinement avec la société DSPI, les vérifications électriques, les prélèvements vétérinaires...

Et en fonction des divers équipements vérification de gaz, la maintenance des chaudières, des climatisations, la vérification des jeux extérieurs, Nous avons investi dans des climatiseurs mobiles pour les établissements qui n'ont pas de locaux climatisés.

Une société de ménage prestataire « CLN service » assure l'entretien des locaux et le bureau de Mornant.

### **Le contrôle de la qualité de l'air**

La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un établissement a un effet démontré sur la qualité du bien-être des enfants accueillis et des professionnels en poste.

À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, ainsi que les manifestations allergiques et l'asthme

Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants.

Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur, dans les établissements recevant du public comme nos Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Un protocole « qualité de l'air intérieur » a été établi et validé par le cadre de santé de PMI qui contrôlent nos différents établissements de la COPAMO et par l'Association Départementale d'Education pour la Santé du Rhône (ADES).

Toutes nos structures sont équipées d'hygromètre pour faire un contrôle sur une semaine à chaque changement de saison.

## **7. Les liens avec la communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO) et les communes d'implantation des crèches**

La communauté de communes du Pays Mornantais participe au financement des établissements dont nous avons la gestion dans le cadre d'une Délégations de Service Public (DSP) par le biais d'une subvention qui s'élève à 915 950 € et les locaux sont mis à disposition moyennant une redevance de 1000 €/ an /structure.

Les responsables des structures travaillent en étroite collaboration avec :

- les élus de leur commune qui nous prêtent à titre gracieux les salles municipales pour les organisations des différentes manifestations festives avec les familles,
- la vice présidente de la COPAMO qui a en charge la petite enfance et la responsable de Passerelle Enfance afin qu'il y ait une cohérence de la politique petite enfance.

La Directrice du Pôle Petite Enfance de la SLEA rencontre une fois par mois la responsable Passerelle Enfance et des RAMI et le coordinateur Enfance Jeunesse CAF afin de faire le point sur le fonctionnement des structures et le suivi de la Délégation de Service Public. Chaque mois, les taux d'occupation leur sont transmis afin qu'ils puissent suivre l'activité des crèches

Les responsables assistent à toutes les rencontres organisées par ces dernières : commissions d'attribution des places, participation à la semaine petite enfance...

6 salariées du Pôle petite enfance de la SLEA sont mises à disposition pour être accueillantes au LAEP qui a ouvert en janvier 2018

La Directrice du Pôle Petite Enfance de la SLEA participe au comité de pilotage, au bilan Contrat Enfance Jeunesse,

Les liens développés permettent d'avoir ainsi une cohérence avec l'accueil proposé dans nos structures.

### **Les travaux réalisés par la COPAMO**

En 2018, ils ont été les suivants :

- Réfection de l'étanchéité du plafond du hall d'entrée et remplacement du revêtement du sol de la salle de vie aux P'tits Trognons
- Remplacement du revêtement du sol du couloir, de la salle de vie des grands et du bureau de la responsable la Ribambelle
- Réparation du visiophone des Canailloux.

## 8. Conclusion

Le travail avec les familles reste toujours une de nos préoccupations principales pour accompagner leurs enfants dans leur vie de futur citoyen.

Travailler chaque jour auprès de jeunes enfants dont la majorité a moins de 4 ans, nécessite une réactivité quotidienne pour les aider à s'épanouir et passer d'heureux moments en collectivité pendant que leurs parents poursuivent, pour la plupart, leur activité professionnelle. Chacun doit être en confiance et la prise en charge individuelle favorise ce sentiment.

Chaque enfant doit être reconnu avec sa famille dans tous nos lieux d'accueil car il est fondamental que les enfants puissent se situer dans un environnement dans lequel ils se sentent apaisés, élément également important pour leurs parents. Si ceux-ci ne se reconnaissent pas dans un tel milieu, ils peuvent alors avoir le sentiment que leur enfant n'est pas considéré comme ils le souhaiteraient.

Notre mission en temps que professionnelles de la petite enfance est donc d'assurer une prise en charge de qualité et d'offrir un climat de respect, de confiance et de sécurité pour que les enfants grandissent le mieux possible en dehors de la cellule familiale.

Il est important de remercier tous les responsables et les membres de leurs équipes qui ont une certaine stabilité en terme de personnel, pour le travail de qualité qu'ils ont assuré au quotidien auprès des enfants et pour les relations qu'ils ont développées auprès des familles par le biais des Conseils de la vie sociale (2 par an), des réunions d'information de rentrée, des rencontres festives.

Nous avons diverses manières de créer du lien avec les familles : Soirée déco pour agrémenter la crèche au moment des fêtes, séance cinéma organisé par un papa, pique-nique avec les familles, ateliers proposées par des mamies autour de séances yoga, des ateliers cuisine lors de la semaine nationale du goût, des goûters familles plus réguliers comme le café-parents ou les cafés livres sont organisés afin de faire participer les familles. La Grande Lessive, fête nationale, a regroupé cinq établissements pour étendre les œuvres d'art éphémères des enfants et adultes fin mars. (P'tits Trognons et Canailoux, Pomme Reinette et A Petits Pas, Nid d'Ange)

Afin de communiquer les activités et moments forts à la crèche, des journaux sont édités par les équipes et diffusés aux familles et aux élus. Nous avons toujours les gazettes suivantes : Les Choupinews, les Fifrenews, A Pas de Reinette. (Publication trimestrielles).

Fait à Lyon le 13 mai 2019

Catherine FISCHER  
Directrice du Pôle Petite Enfance SLEA

Régie de recettes "Activités accueil" à la MSAP

Intitulé	Tarif
Impression couleur (tarif par page)	0,50 €
Clefs USB 1Go (tarif à l'unité)	4,50 €
Location de la salle multimédia (tarif pour 1 heure)	10,00 €



### Préambule

Depuis 1989, la Communauté de Communes de Pliezhausen située en Allemagne dans le Bade Wurtemberg et la Communauté de Communes du Pays Mornantais entretiennent des relations d'abord ponctuelles puis plus soutenues et régulières avec la création côté français de l'association de jumelage le 27 juin 1996. La charte de jumelage a été signée solennellement le 24 octobre 1998 à Mornant et le 1<sup>er</sup> mai 1999 à Pliezhausen.

Si la Communauté de Communes assume la responsabilité des relations avec la Commune de Pliezhausen, elle entend y associer tous les habitants, notamment à travers les associations locales.

C'est pourquoi, dans le but d'assurer la pérennité des liens unissant les populations du Pays Mornantais et de Pliezhausen, des contacts et échanges doivent être créés et entretenus à divers niveaux (scolaire, associatif, culturel, sportif, professionnel, familial, individuel, etc.) indépendamment des visites et manifestations officielles.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit,

### **ENTRE**

La Communauté de Communes du Pays Mornantais, domiciliée 50 avenue du Pays Mornantais – Le Clos Fournereau – 69440 Mornant, représentée par son Président, Monsieur Thierry BADEL, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° 048/ 19 du 21 mai 2019, désignée sous l'appellation Copamo d'une part,

### **ET**

L'association dénommée "Comité de jumelage Pays Mornantais – Pliezhausen", association sans but lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est dans les locaux de la Copamo, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle TALLON-BOSC selon mandat donné par délibération du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2019, désignée sous l'appellation de Comité de Jumelage d'autre part,

### Article 1 : Missions et objectifs

Par la présente convention, la Copamo confie au Comité de jumelage les missions d'accueil, d'animation et de promotion entre les deux territoires et leurs habitants dans le but de tisser des liens durables.

Afin de réaliser ces missions, la Copamo mandate le Comité de jumelage pour assurer, durant la période de cette convention, les objectifs suivants :

- inciter les associations et les organisations locales à participer aux échanges dans le cadre de leurs activités, en prêtant son concours à l'organisation de tels échanges si nécessaire;
- organiser des échanges culturels ou professionnels qui ne seraient pas du ressort spécifique d'une association locale;

- faciliter des échanges de jeunes à titre individuel ou familial, sur leur demande;
- prêter son concours aux établissements scolaires ou à des associations locales, sur leur demande, pour organiser les échanges à titre collectif;
- organiser des voyages en groupes pour les habitants de la Copamo désirant se rendre à Pliezhausen ou participer à des manifestations européennes;
- organiser l'accueil des habitants de Pliezhausen dans les familles à l'occasion des manifestations en Pays mornantais

Ces objectifs pourront faire l'objet de précisions annuellement et par avenant si besoin.

## Article 2 : Moyens

Pour permettre au Comité de jumelage de réaliser ces objectifs, la Copamo s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires et adaptés à son fonctionnement.

### 2.1 Moyens financiers

L'activité du Comité de jumelage est soutenue par une aide financière de la Copamo.

#### 2.1.1 Subvention annuelle de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement attribués annuellement pour réaliser les objectifs définis ci-avant sont fixés à 2 000 €. Ces crédits couvriront principalement les frais administratifs (assurance et gestion de compte), l'impression et la diffusion du journal Das Blatt (3 à 4 numéros par an), les rencontres entre les adhérents, les adhésions à l'ADEAF et aux jumelages voisins, ainsi que le soutien souhaité par la Copamo pour les échanges scolaires entre l'un ou les deux collèges du territoire et les établissements d'enseignement de Pliezhausen.

#### 2.1.2 Subvention annuelle de projet

Dans le cadre de la présente convention, une enveloppe complémentaire plafonnée à 3 000 € peut être allouée pour la réalisation de projets annuels.

Pour 2019, il s'agira d'une enveloppe de 2 000 € afin de cofinancer, d'une part le voyage d'une délégation citoyenne pour la seconde célébration des 20 ans du jumelage qui aura lieu à Pliezhausen du 25 au 27 octobre, et d'autre part, l'accueil de l'orchestre des accordéonistes allemands par la Chorale de Soucieu du 1 au 3 novembre, une prise en charge des frais étant aussi assurée respectivement par les participants au voyage et l'association des choristes. A noter que la célébration de la 25<sup>ème</sup> année du jumelage étant particulièrement importante, le plafond de l'enveloppe complémentaire pourra être revu à la hausse à l'occasion du renouvellement à venir de la présente convention.

#### 2.1.3 Modalités de versement

Le versement de la subvention de fonctionnement s'effectuera d'avance au mois de janvier afin de permettre à l'association de réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, le Comité de jumelage fournira avant le 1<sup>er</sup> mars, les documents suivants :

- les rapports moral et financier de l'année écoulée approuvés par l'Assemblée Générale ainsi que le budget prévisionnel de l'année à venir.
- une note de présentation du projet nécessitant la subvention supplémentaire (budget prévisionnel compris).

Le versement de la subvention de projet interviendra au plus tard avant fin juillet.

## 2.2 Moyens humains

Afin de faciliter la promotion du jumelage auprès des habitants du Pays Mornantais, la Copamo ouvrira et mettra à disposition du Comité de jumelage une page spécifique de son site internet et s'engage à publier l'ensemble des actualités du jumelage. En outre, l'ensemble des supports de communication seront mobilisables pour accompagner le Comité de jumelage (aide à la réalisation du journal Das Blatt, présence sur les réseaux sociaux, ...).

## 2.3 Moyens matériels

La Copamo met à disposition du Comité :

- une salle de réunion selon les besoins :

Le siège du Comité de jumelage se situant au siège de la Copamo, le Comité peut à tout moment solliciter l'occupation d'une salle pour la réalisation de son activité.

- un lieu de stockage des documents et matériel (situé à l'entrée de la salle du Conseil Communautaire).

## Article 3 : Représentation

Conformément aux statuts du Comité de jumelage, sont membres de droit au sein du Conseil d'Administration 3 conseillers communautaires désignés par le Copamo, dont son Président.

Demeure du rôle de la Copamo la réception officielle d'élus municipaux de Pliezhausen.

## Article 4 : Durée

La présente convention est signée pour une période de 3 ans avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les parties s'autorisent la reconduction par avenant.

## Article 5 : Assurances

Le Comité de jumelage s'assure selon les principes de droit commun pour la réalisation de son activité.

## Article 6 : Modification, résiliation, litiges

Toute modification reste possible par avenant à l'initiative de chacune des parties pour la bonne réalisation de leur accord.

La résiliation de la présente convention est possible par l'une des parties par lettre recommandée avec AR avec un préavis de 3 mois avant chaque échéance annuelle.

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties tant quant à l'interprétation qu'à l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent préalablement à toute instance à trouver un accord amiable.

Fait à Mornant en deux exemplaires originaux

Le ...

**Pour le Comité de jumelage**  
**La Présidente**  
Isabelle TALLON-BOSC

**Pour la Copamo**  
**Le Président**  
Thierry BADEL



- **La Commune de Chabanière**, sise Parc Communal du Peu, Saint Maurice sur Dargoire, 69 440 CHABANIERE, représentée par son Maire, Grégory ROUSSET, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil Municipal en date du 2019,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le coût pris en charge par la commune de Chabanière au titre du service commun, conformément aux articles 5 et 8 de la convention initiale de création du service commun Ressources Humaines du 9 août 2017.

**Article 1 :**

**L'article 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES annexe 4 :**

Le coût de gestion d'un dossier pour l'année 2019 est estimé à 458 € pour l'ensemble des missions proposées à l'annexe 1 du service, hors frais d'hébergement du SIRH.

COMMUNE	NOMBRE D'AGENTS	COUT TOTAL
CHABANIERE	37	16 946€

Les autres dispositions, telles prévues lors de la convention initiale, restent inchangées.

En deux exemplaires originaux,

Fait à Mornant, le

Pour la Commune de Chabanière

Le Maire

Grégory ROUSSET

Pour la COPAMO

Le Président

Thierry BADEL

**Avancements de carrière 2019 – Modification du tableau des effectifs  
(par catégorie)**

**Avancements de grade 2019 – 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Secteur	Service	Poste	Temps de travail du poste	Suppression	Création	Catégorie
SP	Centre Aquatique	Référent Administratif	35h	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C
RT	Ressources Humaines	Gestionnaire RH	30h	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C
RT	Finances / Commande publique	Agent Comptable	35h	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C
ADP	Aménagement	Assistante	35h	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C
SP	Solidarité	Animatrice SIA	9h30	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C
RE3C		Assistante de secteur + missions Assistante dvpt éco	35h	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C
SP	SPL	Coordinatrice Enfance Jeunesse	35h	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C
SP	SPL	Animateur	24h	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C
RE3C	Service Communication	Chargée de promotion	35h	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C
ADP	Service Patrimoine Interventions techniques	Agent d'entretien des locaux	22h	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C
ADP	Service Patrimoine Interventions techniques	Agent d'entretien des locaux	18h	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C
ADP	Service Patrimoine Interventions techniques	Agent de maintenance	35h	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C
SP	Centre Aquatique	Référent Technique	35h	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C

SP	Centre Aquatique	Agent Technique	35h	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C
ADP	Service Patrimoine Interventions techniques	Équipe maintenance / entretien Adjoint au coordinateur	35h	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C
ADP	Développement économique et tourisme	Agent d'accueil	35h	Adjoint du patrimoine	Adjoint principal du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C
RT	Finances / Commande publique	Coordinatrice budget comptabilité	28H	Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B
ADP	Aménagement	Chargée de mission environnement	35H	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B
SP	MSAP/BIJ	Responsable d'équipement	35h	Animateur	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B
SP		Responsable secteur	35h	Attaché	Attaché principal	A

**Réussite concours 2019 – 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Secteur	Service	Poste	Temps de travail	Suppression	Création
RT	Ressources Humaines	Gestionnaire RH	35h	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	Rédacteur Catégorie B

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er Juillet 2019

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETP Non pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de la revitalisation centre bourgs	A	Ingénieur	35h	1.00		1		1
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	responsable de service	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de mission dvpt durable, déplacement, transition énergétique	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de mission habitat et urbanisme	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de mission agriculture et environnement	B	Technicien principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Développement Economique	responsable développement éco	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	responsable de service	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	assistante	C	Adjoint administratif territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	22h	0.63	0.63		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	18h	0.51	0.51		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial	22h30	0.64	0.64		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance / adjoint au coordinateur	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30h	0.86	0.86		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	coordinateur équipes maintenance, entretien	C	Agent de maîtrise principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	secteur ATE	responsable de secteur	A	Ingénieur principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Systèmes d'information	chargée de mission géomatique	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Systèmes d'information	assistante	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Voirie	responsable de service	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Voirie	Opérateur administratif et techn.	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Communication	Responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETP Non pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Communication, Dével. Eco., Culturel	Communication	chargé communication	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Communication	chargé de la communication et promotion	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	responsable programmation / animation Cinéma / projectionniste	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	animatrice réseau bibliothèque	B	Assistant de conservation	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	Chargé de la programmation spectacles, conférence,	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	secrétariat comptabilité / billetterie accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	projectionniste	C	Adjoint technique territorial	17h30	0.50	0.50		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	Agent régie culturelle / projectionniste	C	Agent de maîtrise	35h	1.00		1.00		1.00
Communication, Dével. Eco., Culturel	Secteur sces développement et projet	responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Secteur sces développement et projet	assistante de secteur	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Direction Générale	Direction Générale	DGS	A	Attaché principal	35h	1.00		1		1
Direction Générale	Direction Générale	DGS / poste fonctionnel	A	Directeur com com 20 à 40000 hab	35h	1.00	1.00		1.00	
Direction Générale	Direction Générale	assistante	C	Adjoint administratif territorial	25h	0.71	0.71		1.00	
Moyens Généraux	Administration Générale - Juridique	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Administration Générale - Juridique	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial	35h	1.00	1.00		1.00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETPNon pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Moyens Généraux	Administration Générale - Juridique	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial	30h	0.86	0.86		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	gestionnaire marchés publics	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	coordination budget comptabilité	B	Rédacteur principal de 2ème classe	28h	0.80	0.80		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	agent comptable	C	Adjoint administratif territorial	12h15	0.35	0.35		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	agent comptable	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	chargée gestion personnel / sce commun	B	Cadre d'emplois des rédacteurs	35h	1.00		1.00		1.00
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	agent RH	C	Adjoint administratif territorial	28h	0.80	0.80		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	agent RH	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	30h	0.86	0.86		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	agent RH	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	secteur moyens généraux	responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Coordination E/J interface Caf	Responsable	B	Animateur principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Développement social	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Développement Social	animation soutien SIA	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	9h30	0.27	0.27		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	chef de bassin	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	chef de bassin	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsable de l'équipement	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	1.00		1	0.00	1

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETP Non pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsabilité régie /accueil - Caisse	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent administratif - accueil/régie/caisse	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	27h	0.77	0.77		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	18h	0.51	0.51		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0.50	0.50		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0.50	0.50		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent de maintenance CA	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	coordination agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	référent technique, maintenance et entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement MSAP / BIJ	responsable de l'équipement	B	Animateur principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement MSAP / BIJ	Accueil MSAP	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement MSAP / BIJ	Accueil MSAP	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	responsable enfance passerelle RAMI	B	Animateur	35h	1.00	1.00		1.00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETP Non pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	animatrice RAMI	A	Educateur de jeunes enfants 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	animatrice RAMI	A	Educateur de jeunes enfants 2nde classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	assistante passerelle enfance	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	27h	0.77	0.77		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	assistante de secteur	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	assistante	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	28h	0.80	0.80		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	Secrétariat	C	Adjoint administratif territorial	22h45	0.65	0.65		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	animateur	C	Adjoint territorial d'animation	35h	1.00		1	0.00	1.00
<b>Sous total</b>						<b>80.90</b>	<b>74.29</b>	<b>6.61</b>	<b>81.00</b>	<b>7.00</b>
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	directrice adjointe SPL	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	animateur	C	Adjoint territorial d'animation	24h	0.69	0.6857		1.00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	animateur	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	24h	0.69	0.6857		1.00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Coordinatrice enfance jeunesse	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Énergétique	Mise à dispo de l'Office du Tourisme	Agent d'accueil	C	Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	35h	1	1		1.00	
<b>Sous total</b>						<b>4.37</b>	<b>4.37</b>	<b>0.00</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>						<b>85.27</b>	<b>78.66</b>	<b>6.61</b>	<b>86.00</b>	<b>7.00</b>
<b>total postes</b>								<b>93.00</b>		

	postes créés	postes pourvus	ETP Pourvu
A	23	21	21
B	24	21	20.8
C	46	44	36.86
<b>total</b>	<b>93</b>	<b>86</b>	<b>78.66</b>

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er SEPTEMBRE 2019

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETP Non pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de la revitalisation centre bourgs	A	Ingénieur	35h	1.00		1		1
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	responsable de service	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de mission dvpt durable, déplacement, transition énergétique	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de mission habitat et urbanisme	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	chargée de mission agriculture et environnement	B	Technicien principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Aménagement	assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Développement Economique	responsable développement éco	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	responsable de service	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	assistante	C	Adjoint administratif territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	22h	0.63	0.63		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	18h	0.51	0.51		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial	22h30	0.64	0.64		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent de maintenance / adjoint au coordinateur	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30h	0.86	0.86		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Patrimoine - Interventions Techniques	coordinateur équipes maintenance, entretien	C	Agent de maîtrise principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	secteur ATE	responsable de secteur	A	Ingénieur principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Systèmes d'information	chargée de mission géomatique	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Systèmes d'information	assistante	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Voirie	responsable de service	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Aménagement, Technique, Transition Energétique	Voirie	Opérateur administratif et techn.	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Communication	Responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETPNon pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Communication, Dével. Eco., Culturel	Communication	chargé communication	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Communication	chargé de la communication et promotion	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	responsable programmation / animation Cinéma / projectionniste	A	Ingénieur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	animatrice réseau bibliothèque	B	Assistant de conservation	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	Chargé de la programmation spectacles, conférence,	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	secrétariat comptabilité / billetterie accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	projectionniste	C	Adjoint technique territorial	17h30	0.50	0.50		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	Agent régie culturelle / projectionniste	C	Agent de maîtrise	35h	1.00		1.00		1.00
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	17h30	0.50		0.5		1.00
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	12h30	0.36		0.36		1.00
Communication, Dével. Eco., Culturel	Culturel	projectionniste	c	Adjoint technique territorial	20h30	0.59		0.59		1.00
Communication, Dével. Eco., Culturel	Secteur sces développement et projet	responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Communication, Dével. Eco., Culturel	Secteur sces développement et projet	assistante de secteur	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
<i>Direction Générale</i>	<i>Direction Générale</i>	DGS	A	Attaché principal	35h	1.00		1		1
Direction Générale	Direction Générale	DGS / poste fonctionnel	A	Directeur com com 20 à 40000 hab	35h	1.00	1.00		1.00	
Direction Générale	Direction Générale	assistante	C	Adjoint administratif territorial	25h	0.71	0.71		1.00	
Moyens Généraux	Administration Générale - Juridique	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Administration Générale - Juridique	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial	35h	1.00	1.00		1.00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETPNon pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Moyens Généraux	Administration Générale - Juridique	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial	30h	0.86	0.86		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	gestionnaire marchés publics	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	coordination budget comptabilité	B	Rédacteur principal de 2ème classe	28h	0.80	0.80		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	agent comptable	C	Adjoint administratif territorial	12h15	0.35	0.35		1.00	
Moyens Généraux	Finances / Commande Publique	agent comptable	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	chargée gestion personnel / sce commun	B	Cadre d'emplois des rédacteurs	35h	1.00		1.00		1.00
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	agent RH	C	Adjoint administratif territorial	28h	0.80	0.80		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	agent RH	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	30h	0.86	0.86		1.00	
Moyens Généraux	Ressources Humaines/gestion du personnel/dialogue social	agent RH	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Moyens Généraux	secteur moyens généraux	responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Coordination E/J interface Caf	Responsable	B	Animateur principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Développement social	responsable de service	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Développement Social	animation soutien SIA	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	9h30	0.27	0.27		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	chef de bassin	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	chef de bassin	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsable de l'équipement	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	1.00		1	0.00	1

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETP Non pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsabilité régie /accueil - Caisse	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent administratif - accueil/régie/caisse	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	27h	0.77	0.77		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	18h	0.51	0.51		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0.50	0.50		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0.50	0.50		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent de maintenance CA	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	coordination agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	référent technique, maintenance et entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement MSAP / BIJ	responsable de l'équipement	B	Animateur principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement MSAP / BIJ	Accueil MSAP	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement MSAP / BIJ	Accueil MSAP	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	responsable enfance passerelle RAMI	B	Animateur	35h	1.00	1.00		1.00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETPNon pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	animatrice RAMI	A	Educateur de jeunes enfants 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	animatrice RAMI	A	Educateur de jeunes enfants 2nde classe	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	assistante passerelle enfance	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	27h	0.77	0.77		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	assistante de secteur	B	Rédacteur	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	assistante	C	Adjoint administratif principal 2ème cl.	28h	0.80	0.80		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	Secrétariat	C	Adjoint administratif territorial	22h45	0.65	0.65		1.00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	animateur	C	Adjoint territorial d'animation	35h	1.00		1	0.00	1.00
<b>Sous total</b>						<b>82.34</b>	<b>74.29</b>	<b>8.05</b>	<b>81.00</b>	<b>10.00</b>
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	directrice adjointe SPL	A	Attaché	35h	1.00	1.00		1.00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	animateur	C	Adjoint territorial d'animation	24h	0.69	0.6857		1.00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	animateur	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	24h	0.69	0.6857		1.00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	gestionnaire administrative et logistique	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1.00	1.00		1.00	
<i>Aménagement, Technique, Transition Énergétique</i>	<i>Mise à dispo de l'Office du Tourisme</i>	<i>Agent d'accueil</i>	<i>C</i>	<i>Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>		1.00	
<b>Sous total</b>						<b>4.37</b>	<b>4.37</b>	<b>0.00</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>						<b>86.71</b>	<b>78.66</b>	<b>8.05</b>	<b>86.00</b>	<b>10.00</b>
<b>total postes</b>								<b>96.00</b>		

	postes créés	postes pourvus	ETP Pourvu
A	23	21	21
B	24	21	20.8
C	49	44	36.86
<b>total</b>	<b>96</b>	<b>86</b>	<b>78.66</b>